



CERCLE D'ETUDES HISTORIQUES SUR LA QUESTION LOUIS XVII

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Tél. : 01.48.44.31.07

39, rue Anatole-France - 93130 NOISY-LE-SEC

Compte-rendu de la Réunion tenue le samedi 12 mars 2005 au Restaurant "Le Louis XVII" 40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}

Étaient présents :

M^{me} de La Chapelle
M. Duval
M. Desjeux
M. Mésognon
M^{me} Pierrard

Présidente
Vice-président
Secrétaire Général
Secrétaire Général Adjoint
Trésorière

et

M^{mes} de Confevrou, Demsar, Desmangeot, Hamann, Langlois, Simon, Védrine,
MM. du Chalard, Gautier, Huwaert, de Jenlis, Langlois, Noye, Spitzer, Turpault.

Était excusé :

M. Chomette.

Après le déjeuner habituel, la Présidente ouvre la séance :

I - La vie du Cercle

- M. du Chalard signale qu'*Au Louvres des Antiquaires*, il a retrouvé certains objets de la collection de notre ami Alain Bancel : Un gilet blanc à rayures (38000€), la clé du Temple (58000€) et une bague de Louis XVI (30000€).
- On signale la création d'une *Association pour la Fondation Louis XVII pour l'Enfance Martyre*. Même si son nom n'apparaît pas, il semble que ce soit une création du journaliste Philippe Delorme.
- Le Lundi 14 mars 2005 à 18h30, conférence : « Réjouissance à Lunéville, Stanislas reçoit Mesdames, ses petites filles » à la Maison de la Lorraine, 2, rue de l'Échelle, 75001 Paris.
- Le 4 avril prochain vente aux enchères à Versailles, sur le thème : Versailles et la Royauté.
- Le moteur de recherches Internet GOOGLE va procéder à la mise en ligne de plusieurs centaines de milliers d'ouvrages. On en trouve aussi sur les sites www.galica.bnf.fr et www.europeanlibrary.org.
- Mme de La Chapelle signale une visite commentée de la Chapelle Ste Marguerite le dimanche 13 mars à 15h. Elle propose de si rendre si un certain nombre de membres sont intéressés.
- Le pavillon de l'Ermitage, refuge du Baron de Batz, a été ré ouvert. Il se situe au 148, rue de Bagnolet, 7502 Paris. On peut le visiter les vendredis et samedis de 14h à 17h. ou sur rendez-vous (tél. 01 40 26 20 28).

II - Les fouilles au cimetière Ste Marguerite

- Lecture de la lettre de Jean Tulard, au sujet des fouilles au cimetière Ste Marguerite.
- Lecture du Mémoire de défense du Ministère de la Culture au sujet de la Translation du cœur de Louis XVII.
- Lecture de la lettre de la Mairie de Paris :

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité obtenir des informations relatives aux travaux actuellement en cours dans l'ancien cimetière Sainte Marguerite.

En premier lieu, je tiens à vous indiquer que les travaux de drainage de la façade nord de l'église Sainte Marguerite sont rendus nécessaires pour la préservation de l'intérieur de la chapelle dite des «Âmes du Purgatoire» et plus précisément du décor exécuté par le peintre Brunetti, classé Monument Historique.

Au regard de la particularité du site, une surveillance archéologique spécifique a été mise en oeuvre en concertation avec l'État, dans le cadre d'une autorisation de fouilles délivrée par le Préfet de Région, le 22 mars 2004, selon un protocole méthodologique bien défini. Ainsi, conformément à ce cahier des charges, les ossements recueillis feront l'objet d'études anthropologiques destinées à avoir une meilleure connaissance de l'état sanitaire et de la situation épidémiologique de la population parisienne sous l'Ancien Régime.

L'opération ne concerne, toutefois, en aucune manière le tombeau présumé dit de l'Enfant du Temple dont le cercueil a été maintenu en place et recouvert d'une dalle en béton léger, afin de le garantir de toutes dégradations ou profanations. Comme vous le savez, ce petit monument a été érigé en 1846 à la suite d'une découverte fortuite d'ossements pouvant appartenir à un enfant. Plusieurs exhumations ont été depuis réalisées (1894, 1904, 1979) et la dernière a apporté la certitude que les restes conservés dans ce tombeau n'étaient pas ceux d'un enfant de 10 ans mais d'un jeune adulte d'environ 18 ans et qu'il ne s'agissait donc pas de l'enfant du Temple. Il n'est pas question pour l'heure de procéder à une nouvelle exhumation, en tout état de cause en dehors d'une demande expresse des services de l'État.

Cependant, l'hypothèse de la découverte d'une dépouille pouvant correspondre à celle du jeune dauphin parmi les ossements des fosses communes adjacentes n'est pas écartée. C'est la raison pour laquelle les fouilles sont menées avec une vigilance particulière et les ossements recueillis avec soin. Une recherche «ADN» serait susceptible d'être demandée pour ceux d'entre eux qui pourraient correspondre à un jeune âge.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Bernard GAUDILLERE

Il semble que deux archéologues viennent quotidiennement fouiller l'ensemble du cimetière ; ceci devrait durer plusieurs mois.

III - Simon Jambe de Bois (1774 - 21/03/1827)

- *par Didier Duval*

En 1790, ROBESPIERRE logeait à Paris chez Humbert au N° 9, rue de Saintonge. Il partageait cet appartement à compte à demi avec Pierre VILLIERS qui lui servait quelquefois de secrétaire.

Le 17 juillet 1791, la foule se rend au Champ de Mars, drapeau rouge en tête. Le soir, la cour des jacobins est envahie par des canonniers. En sortant de la séance du club des jacobins ROBESPIERRE manifeste sa crainte de retourner rue de Saintonge et d'être pris à partie par la foule. Le député LECOINTRE qui l'accompagnait, lui proposa de l'emmener à la maison d'un membre des Jacobins, le menuisier DUPLAY.

La famille DUPLAY se composait de Madame DUPLAY, née VEAUGEOIS, fille d'un grand charpentier de Choisy. Le couple avait quatre filles et un fils : celui-ci Jacques Maurice était né en 1778, l'aînée des filles née en 1771 s'appelait Eléonore, sa sœur Elisabeth née en 1773 avait épousé le conventionnel Philippe LEBAS. Le couple eut un fils qui devint plus tard précepteur de NAPOLÉON III et membre de l'institut. Sa troisième fille se nommait Sophie et avait épousé un avocat d'Issoire maître AUZAT et vivait en Auvergne. La quatrième fille se prénommaît Victoire.

Au début 1793, le neveu de Duplay un jeune homme de dix-neuf ans, Simon DUPLAY fut hébergé au foyer du menuisier. Celui-ci avait été engagé volontaire en 1791 et à la bataille de Valmy, un boulet de canon lui avait brisé la cuisse droite. On l'amputa à l'hôpital où il resta sept mois. Il revint avec le grade de sous lieutenant et une pension de quinze sous par jour. Son oncle l'accueillit et ROBESPIERRE en fit son secrétaire. Afin de le distinguer de son oncle et son cousin on l'appelait SIMON à la «Jambe de bois ». Il couchait dans la chambre voisine de l'incorruptible et le matin écrivait sous sa dictée. C'est probablement lui qui faisait fonctionner, avec Nicolas, la petite imprimerie qui était voisine de la maison DUPLAY. Dans ses mémoires, Charles NODIER, qui le connut, dit qu'il était « *hors d'état de tourner une lettre passable* ».

Simon prend de l'importance au service de ROBESPIERRE puisqu'on le soupçonnait d'avoir, sur ordre de ROBESPIERRE, pénétré de nuit, avec quelques gaillards, dans les locaux du Comité de Sûreté Générale pour y soustraire plusieurs cartons d'archives. (A.N Wia 79)

La tornade du 9 thermidor arrive; ROBESPIERRE part pour l'échafaud. La femme DUPLAY est arrêtée, emprisonnée à Ste Pélagie, puis pendue dans sa cellule le lendemain de son arrestation. Le menuisier DUPLAY, son fils Maurice et son neveu Simon sont arrêtés et promenés de prison en prison. Elisabeth avec son fils de cinq semaines fut enfermée à la prison Talaru, avec sa sœur Eléonore. Sophie et Victoire qui avait rejoint Bruxelles, sont arrêtées ainsi que Auzat et conduites à Paris. Simon se retrouve incarcéré et étroitement surveillé à la prison des Madelonnettes. Au bout d'un an, il est libéré après avoir renié ROBESPIERRE :

« J'ai eu le malheur, à mon retour de l'armée d'être accueilli par mon oncle chez qui logeait ROBESPIERRE. Il m'a trompé comme tant d'autres, voilà tout mon crime ». (F7 4694)

Jusqu'en 1799, on n'entendit plus parler de lui. Il essayait de se faire oublier ne vivant que de sa maigre pension d'invalides. On ne saurait ce qu'il était devenu si le chercheur Léonce GRASILLIER ne l'avait retrouvé dans l'entourage de DESMARET, l'un des bras droits de FOUCHÉ. Celui-ci, ministre de la police sous le Directoire, recueillit l'ancien secrétaire de son adversaire. SIMON fut donc placé sous les ordres de DESMARET au bureau particulier, chargé de la police politique. Il y retrouva les deux frères du conventionnel LEBAS.

Le gouvernement consulaire n'était pas seulement inquiet par les chouans, mais les anciens Jacobins lui inspiraient la plus grande méfiance. C'est ainsi que de 1800 à 1815, SIMON Jambe de Bois apporta le même zèle au gouvernement qu'il avait apporté à son défunt patron. C'était un employé modèle qui n'avait ni

préférences, ni opinions. Il obéissait à sa hiérarchie sans état d'âme.

En 1804, NAPOLEON avait exigé que lui soit fourni la liste de tous ceux qui avaient tramé quelques complots contre l'état depuis la révolution. FOUCHE confia ce travail formidable à SIMON. Celui-ci, en un temps record, rassemble avec un soin minutieux ses souvenirs et ses connaissances de l'histoire secrète de la Révolution. DUPLAY Jambe de Bois, parvint ainsi à dresser un répertoire de 2.500 noms de conspirateurs et de jacobins fanatiques toujours prêts à l'émeute et au coup d'état. Ce recueil appelé « *Le livre vert* » en raison de sa reliure fut copié en trois exemplaires, l'un pour BONAPARTE, le second pour FOUCHE et le troisième pour la préfecture de police. Les deux premiers ont disparu mais le dernier est toujours déposé aux archives de la préfecture de police. Simon DUPLAY continua son travail bureaucratique et lorsque la Restauration des Bourbons arriva, il se trouva que les personnages qu'il avait catalogués comme dangereux devenaient les plus importants appuis du pouvoir pendant que les fidèles de l'Empereur étaient classés en bloc comme suspects.

Le gouvernement de LOUIS XVIII redoutait plus encore les républicains que l'on appelait toujours « *la queue de ROBESPIERRE* ». SIMON fut donc chargé de dresser une liste complète avec des notes biographiques des forces révolutionnaires en France.

Ce qui est assez plaisant, c'est de savoir que ce travail fut confié à un revenant de la Terreur. DUPLAY s'y employa et rédigea un mémoire sur les sociétés secrètes telles que : *Le lion dormant, Les vautours de BONAPARTE, l'épingle noire, Les bons enfants, La loge des trois cent laboureurs du champ de la veuve* ».

DUPLAY les signalait toutes, connaissait leurs origines, leurs compositions et démasquait leurs partisans. Le sous chef de bureau de la police politique du roi CHARLES X était devenu un bon bourgeois tranquille, marié, père de famille qui s'était rangé au coté de la royauté. On le voyait, tous les jours, tanguant sur sa jambe de bois pour aller de son domicile rue du Bac à son bureau au Ministère de l'intérieur. Ses fiches étaient devenues la terreur des comploteurs et les révolutionnaires de tous poils qui pouvaient à tout moment être arrêtés. Il resta sous chef de bureau jusqu'à son décès le 21 mars 1827.

De sa femme Marie Louise AUVRAY, il avait eu deux enfants dont l'un fut le père du professeur Simon DUPLAY membre de l'académie de médecine et décédé en janvier 1924.

IV - Un juriste belge donne un avis autorisé et stupéfiant sur l'acte de décès du 8 juin 1795

- *Par Marcel Huwaert.*

J'ai mis la main, récemment, à la Bibliothèque Royale Albert Ier, à Bruxelles, sur un ouvrage ancien. Il s'agit d'un essai historique, par un certain P.L., docteur en droit et en sciences politiques et administratives, relatif surtout aux documents officiels lors du décès du 8 juin 1795. Cet ouvrage a été publié à Bruges, en 1886, et porte le titre : "Louis XVII, Roi de France et de Navarre". La déclaration de décès, l'acte de décès et le procès-verbal d'inhumation, font l'objet d'un réquisitoire en règle destiné à Beauchesne et Chantelauze. Foulon de Vaultx ⁽¹⁾, lors de son essai de critique historique de 1928, a aussi dénoncé un nombre d'irrégularités criantes. Quel est le but de l'auteur ? Démontrer que l'acte de décès relatif à la mort de Naundorff, à Delft, en 1845, est le seul valable et légal. Je vais donc énoncer quelques "irrégularités criantes", dans le but de mettre en exergue l'apparition et/ou disparition de personnages signataires de documents. En résumé, quels sont les signataires apparaissant dans les actes en question ?

I. Déclaration de décès selon P.L.

Dusser : commissaire de police
Lasne : gardien (habitant au n°40, rue de la Section des Droits de l'Homme)
Gomin : gardien
Arnoult] commissaires
Goddet]

II. Acte de décès selon Beauchesne

Lasne (habitant au n° 48, rue de la Section des Droits de l'Homme)
Bigot
Robin: officier public

III. Acte d'inhumation selon Beauchesne

Lasne
Vallon
Garnier
Arnoult
Goddet
Guérin : au service du Temple

A. Parlons de la déclaration ET de l'acte de décès.

Selon l'auteur, Beauchesne a trouvé la déclaration et l'acte aux Archives de l'Hôtel de Ville, dans les registres des commissaires de police. Napoléon et la Restauration n'ont rien trouvé ! En 1854, les Archives ont été interrogées. Leur directeur a reconnu que ledit acte n'y figurait pas. L'auteur conclut : « L'acte que Beauchesne nous montre dans son livre, n'a jamais été légalisé ». A cet égard, j'ai consulté Foulon de Vaultx (p. 173) qui déclare qu'il y a deux formules de déclaration et deux actes de décès :

Pour la déclaration, l'une sur feuille libre, trouvée par Beauchesne, l'autre publiée par le Docteur Bienvenu, dans la "Médecine internationale illustrée", provenant des Archives Nationales. L'acte de décès a disparu par l'incendie de 1871. L'autre exemplaire a été trouvé reproduit dans une "notice historique sur la Chapelle Expiatoire de l'Abbé Savornin et indiqué comme un original provenant des Archives de l'État (p.174) .

Trois principales irrégularités par rapport à la loi du 20 septembre 1792.

1. La déclaration devait être faite dans les vingt-quatre heures, et copie du procès-verbal de celle-ci devait être présentée par les déclarants à la Maison Commune, dans les vingt-quatre heures, pour dresser l'acte. On a attendu trois jours !
2. La déclaration de décès devait être faite par les deux plus proches parents ou voisins de la personne décédée. La personne répondant à cette prescription devait être Marie-Thérèse.
3. La loi précisait que, pour dresser l'acte, les déclarants devaient se présenter assistés de leurs témoins, or, l'auteur dit : « Lasne et Gomin signent la déclaration. Pour l'acte, Lasne reparait, Gomin disparaît, remplacé par Bigot, lequel déclarant dit être un ami ». C'est un employé. Les témoins Arnoult et Goddet doivent parallèlement signer l'acte de décès. Ils ont disparu ! Quant à Bigot, il est de garde depuis le 21 Prairial, alors que son tour de rôle ne l'y appelait que le 24 Prairial. Chantelauze prétendit que la Convention avait ordonné de convoquer extraordinairement par anticipation deux autres commissaires de la Section du Temple, soit Bigot et Bouquet. Selon l'auteur, la présence de Bigot devait renforcer les commissaires. Foulon de Vaulx abonde dans le même sens. « Arnoult et Goddet sont des comparses », dit-il, « Que représentent leurs signatures ? Pourquoi des feuilles volantes ? ». De plus (p. 174), « C'est, dès lors, uniquement sur le vu du *fac-similé* de Beauchesne, dont l'authenticité n'a été soumise à aucune expertise, que la "Commission spéciale de la reconstitution des actes d'état civil" a rédigé l'acte du prétendu décès (...) pour le placer au greffe du Tribunal de la Seine, où il figure comme "extrait des registres des actes de la Municipalité de Paris" pour l'An III.

B. Le procès-verbal d'inhumation.

L'auteur s'interroge : « Le procès-verbal existe-t-il ? Beauchesne prétend que la minute se trouve aux Archives de la Préfecture de Police. Mais à nouveau, pas de légalisation ! Peuchet, archiviste de la Préfecture de Police pendant trente ans, n'eut pas connaissance de ce P.V. d'inhumation. Page 340, ce que dit Beauchesne à ce sujet : Et voici la minute que possèdent les Archives de la Préfecture de Police : « *L'An Troisième de la République française, le 22 Prairial, sept heures du soir, nous, Dominique Goddet et Nicolas Laurent Arnoult, commissaires de la Section du Temple, en exécution de l'arrêté du Comité de Sécurité générale de la Convention Nationale (...), en conséquence, et pour exécution de la loi du vingt septembre 1792, nous avons requis le citoyen Dusser, commissaire de police de notre Section, à l'effet de se transporter avec nous à la Tour du Temple* ».

Ensuite, « *Nous avons de suite fait déposer dans une bière le corps du dit enfant de Capet, et, accompagnés des citoyens Jacques Garnier, chef de brigade de la Section de Montreuil, Pierre Vallon, capitaine de la même Section. Le procès-verbal fut dressé à dix heures du soir. Signé : Lasne, Vallon, Garnier, Goddet, Arnoult, Dusser, Gomin et Guérin.* ».

Que signifie cette procédure ?

Pour l'auteur, se sont "Arnoult et Goddet qui requièrent Dusser. C'est ce dernier qui doit rédiger le P.V. Ensuite, on dresse l'acte à 19 heures, et cela se termine à 22 heures. Je reprends encore ce que dit Foulon de Vaulx, page 179, relayant l'auteur : « "Le Moniteur universel" du 26 Prairial, énonce : « *Avant-hier, à huit heures et demi du soir, deux commissaires civils et le commissaire de la Section du Temple se transportèrent à la Tour pour y enlever le corps du fils de Louis Capet* ». Selon P.L., c'est donc le 24 Prairial, or le P.V. d'inhumation fixe la date au 22 Prairial !

CONCLUSIONS

Nous devons constater que tant d'irrégularités, manigances, rendent l'authenticité de la personne de Louis XVII comme tout à fait suspecte. Volontairement, on fait apparaître des personnages "triés sur le volet" pour les faire disparaître par la suite. Quels sont ces personnages : Arnoult et Goddet. Foulon de Vaulx mentionne aussi un certain Biard qui ne figure dans aucun des actes. Je reprends ce qu'affirme cet auteur : « *Si la minute des Archives de la Préfecture de Police est un original, comment a-t-il pu se faire que les signatures de Gille, commissaire de police de la Section de Montreuil, et Biard, commissaire de la Section du Temple, n'y figurent pas ?* » (p.179).

(1) Henri Foulon de Vaulx : Louis XVII ses deux suppressions – essais de critique Historique 1928

V - Le Témoignage Dubuisson

par Didier Duval

Jacques Joseph LENOIR ancien lieutenant de police sous l'ancien régime, louait sa villa " La Folie Boutin" située à Clichy la Garenne, à BARERE. C'est dans cette maison que celui-ci recevait AMAR, VADIER, VOULANT, SAVALETTE DE LANGE etc. ... Puis sous le Directoire, cette maison fut achetée par Jacques César RISTON ami d'AMAR. RISTON était un ancien avocat du barreau de Nancy. Il y cacha DULAC, GADOLLE et COCHON DE LAPPARENT la veille du 18 fructidor.

Sous le Directoire, au cours d'un repas auquel RISTON avait convié TALLIEN, le docteur SEIFFERT, YSABEAU, et OUDART, la conversation vint à porter sur le fils de LOUIS XVI. Une certaine dame DUBUISSON conviée également, fit les révélations suivantes :

- « *Lorsque le roi fut guillotiné, l'enfant fut autorisé à voir sa mère seulement deux fois par semaine, et cela en présence des officiers municipaux, individus issus des basses classes sociales et capables d'exécuter des actes les plus sanguinaires. Après que l'infortunée reine eut été guillotinée, l'enfant resta confiné au Temple et*

fut confié aux soins d'un officier municipal nommé Antoine SIMON, un cordonnier qui s'employa à enseigner à l'infortunée victime l'art et le mystère de la fabrication et de la réparation de souliers. Ce pauvre diable était un des pires coquins que la révolution ait produits, le meurtre faisait son délice. J'ai bien connu son caractère car sa femme fut notre employée. Cette femme venait régulièrement à moi et se plaignait des traitements inhumains et cruels subis par le malheureux dauphin. Toutes les demi-heures, cet enfant était tiré de son sommeil par son geôlier qui venait s'assurer qu'il était toujours là. Plusieurs hommes étaient employés à le regarder toute la nuit dans le but de l'importuner. L'épouse SIMON venait fréquemment me réclamer un bon potage pour le petit captif ce qu'elle était obligée de dissimuler puisque les ordres les plus sévères avaient été donnés pour qu'on lui serve que de la soupe maigre. Il n'était pas dans les intentions du gouvernement d'empoisonner ou de tuer tout de suite l'enfant, ce qui eut certainement été une charité, mais non, ce fut plus cruel, on le tua à petit feu. Déguisée en servante, je me rendis moi-même avec l'épouse de SIMON pour voir ce malheureux.

C'était dans la matinée et je l'ai découvert allongé sur son lit dans un état de parfaite Intoxication, en conséquence des liqueurs fortes que lui donnaient ses barbares geôliers. Il était sale et grasseyé très émacié et épuisé, chantant la carmagnole et même les chansons les plus obscènes que ce monstre de SIMON lui avait apprises.

J'étais si bouleversé que je fus incapable de rester là plus de cinq minutes. Un mois ne s'était pas écoulé que la petite victime mourut et fut suivie plus tard par son geôlier barbare qui fut exécuté avec ROBESPIERRE ».

(Anti-Gallican monitor du 3 novembre 1814)

D'après ce témoignage, il serait mort dans les six premiers mois de 1794, on a substitué le cadavre du dauphin par un autre enfant car les conditions politiques et diplomatiques ne permettaient pas de rendre la nouvelle publique. Selon certain témoignage publié dans la presse du Directoire, SIEYES aurait participé à la substitution, remplaçant le fils de LOUIS XVI par un enfant du même âge pris dans l'hôpital de l'Hôtel DIEU et affecté d'une maladie scrofuleuse incurable.

Texte extrait de la Corruption sous la Terreur d'Olivier Blanc

Commentaires :

par Mme de La Chapelle

De nombreuses inexactitudes sont présentes, des contradictions sont relevées, ce qui permet de douter de la valeur de cet texte. Il semble être rédigé pour dénigrer Simon et les Conventionnels.

L'étude comparative des différents portraits montre les contradictions qui existent. Dans certains portraits on a un enfant obèse, dans d'autres comme Mories, il paraît très affaibli et pourrait être porteur de la tuberculose, dont mourra l'enfant du Temple.

VI - Une étrange interruption : pourquoi les bulletins du comte d'Antraigues s'arrêtent-ils en juin 1794 ?

par Mme de La Chapelle

En 1894, à Londres, l'Historical Manuscripts Commission (Commission Britannique des documents Historiques), publiait dans un volume consacré aux archives du château de Dropmore, vingt-huit bulletins secrets traitant des affaires intérieures de la France révolutionnaire et retrouvés dans les papiers de lord Grenville, ministre anglais des Affaires Étrangères à l'époque de la Révolution. Les bulletins sont datés du 2 septembre 1793 au 22 juin 1794, et étaient communiqués au ministre anglais par sir Francis Drake, son agent à Gênes.

L'agent français qui envoyait les bulletins est un personnage connu : il s'agit du comte d'Antraigues, qui « faisait quelque peu figure de ministre de la police dans les rangs de l'émigration, avec la confiance de son prince, Monsieur, comte de Provence » (Bessand Massenet : *Un agent royaliste sous la Révolution*).

- De septembre 1793 à fin janvier 1794, il n'y a aucune périodicité

- De février à juin 1794, il existe au moins un bulletin par semaine, sauf une semaine d'avril.

D'autre part, il y a une rupture brusque à la mi juin 1794. « Évidemment, en matière de service secret, où les aléas sont nombreux, une coupure brutale peut se produire à tout moment, ce n'est pas un événement anormal ». (Grandsaignes, *Enquête sur les bulletins de Dropmore*)

Les bulletins suivants existent-ils ? Ils ne se trouvent pas dans le volume III des papiers de Dropmore, où ils devraient être à la suite des 28 premiers, contenus dans le volume II. Notons au passage que les numéros attribués aux bulletins du volume II sont « de pure fantaisie et dus sans doute à l'initiative d'un des collaborateurs de l'Historical Manuscripts Commission » (Grandsaignes, op. cit.)

La suite des bulletins de d'Antraigues a été retrouvée par A.Rufer aux Archives d'État de Vienne. Ceux qui prennent la suite de juin 1794 :

- 6-12 juillet 1794

- 12-20 juillet 1794

- 20-25 juillet 1794

- 31 juillet 1794

- 1, 4 et 9 août 1794

ont été envoyés de Bâle, et s'arrêtent de nouveau peu après la chute de Robespierre.

Ce changement brutal nous amène à penser que d'Antraigues a dû changer son mode de transmission, peut-être même de lieu de résidence. Un événement imprévu en était-il la cause ?

Effectivement, en juin, d'Antraigues quitte Venise ; il n'est pas non plus près du lac de Côme, à Mendrisio, sur la frontière italo-suisse, où il se faisait adresser les lettres de ses correspondants.

Nous le retrouvons avec surprise à la Chaux de Fonds, au nord de la Suisse. Sa présence y est signalée en juin 1794 (*Manuels du Conseil d'État, 8 juin. Archives cantonales de Neuchâtel*) La Chaux de Fonds, à l'entrée de la vallée de l'Erguel, est située à un endroit stratégique : ce gros bourg est à l'intersection des routes venant de France et se dirigeant vers Bâle, par Pontarlier, à l'ouest, Neuchâtel au Sud. C'est un point d'observation idéal pour intercepter un voyageur qui se rendrait dans cette fameuse vallée où se situent les villages de Court et Bévillard, domiciles du pasteur Samuel Himely et de son frère, le capitaine Jacques Antoine Himely. Bourgade suffisamment importante pour pouvoir y loger sans trop attirer l'attention, la Chaux de Fonds est une base de départ pour tout l'Erguel. Sous prétexte de distribuer des tracts anti-révolutionnaires aux paysans, horlogers et pasteurs du coin, d'Antraigues y séjourna jusqu'au 9 thermidor et un peu au-delà.

Or, un seul personnage important était attendu dans cet endroit isolé : le fils de Louis XVI, dont nous soupçonnons l'enlèvement par Robespierre aux environs du 10 juin 1794 Il est certain que d'Antraigues avait bénéficié d'un renseignement relativement exact sur la date de départ et sur une probabilité d'itinéraire.

Rappelez-vous la phrase du duc de La Tremoille à Lenôtre : il y eut des préparatifs faits sur la route de Bâle. Cela, d'Antraigues, en 1794, en avait été informé. Et il y a une route directe vers Bâle qui part de la Chaux de Fonds et passe par Saint Imier, Tavannes et Bévillard. Mais ce qu'il ne pouvait pas savoir, c'est que les accompagnateurs de l'enfant bifurquèrent après être descendus presque jusqu'à la hauteur de Beaune et remontèrent plein nord le long du Doubs, jusqu'à Montbéliard. Ils passèrent la frontière à Seloncourt (Récit de Marie Leschot) et redescendirent ensuite au sud par Porrentruy et Bellelay. Aux environs de Montbéliard, il y avait beaucoup de villages protestants, où le pasteur Himely allait donner des leçons de mathématiques ; et la frontière était un véritable gruyère, d'après Suratteau (*Le département du Mont Terrible*)

Ainsi, cette manoeuvre assez simple dut faire perdre la piste du petit Capet, soit aux espions qui l'attendaient, comme d'Antraigues, soit aux royalistes qui s'étaient lancés sur sa trace, comme le baron de Batz, dont le passeport fut visé à Vermenton (sur l'actuelle A6) ; soit également aux envoyés du Comité de Salut Public, qui perdirent sa trace à Beaune (Baudot). Batz s'égara ensuite du côté de Poligny et gagna Nyon par le col des Rousses. D'Antraigues resta sur place : mais la chute de Robespierre lui fit regagner ses pénates. Il allait revenir après l'annonce de la mort officielle en juin 1795, et rester en Suisse de juillet à octobre, sans doute à la recherche de l'enfant. Le trouva-t-il ?

C'est possible, car il allait être secondé par un personnage tout à fait inattendu. Et pourtant, son existence fait déjà partie de « l'affaire » Louis XVII. Ce personnage, c'est Antoine Barthès de Marmorières, **le beau-père du docteur Pierre Pelletan**. Que faisait Barthès en Suisse en l'an II ? C'est ce que nous verrons une prochaine fois.

(à suivre)

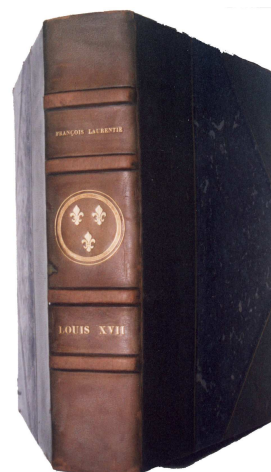
VII - Questions Diverses

- M. Claude Noye vend un exemplaire relié du livre « Louis XVII » de François Laurentie - 1913- (tome I) au prix de 400€.

On peut le contacter au 01 49 03 07 46 ou par email : avenac@wanadoo.fr.

- Les prochaines réunions auront lieux les :
16 avril
28 mai

La séance est levée à 17h00



Le Secrétaire Général

Édouard Desjeux